



cress

Chambre Régionale
de l'Économie Sociale
et Solidaire de Normandie

PROJET POLITIQUE ET STRATÉGIQUE 2022 - 2025

À c
cun
mie
tior



Ensemble,
donnons des valeurs
à l'économie

L'ambition de la CRESS Normandie et notre action s'inscrivent dans la « [Déclaration d'engagement de l'ESS](#) » adoptée en Congrès de l'ESS le 10 décembre 2021 sous l'égide d'ESS France, notre réseau national.

« [Pour une République sociale et solidaire : nos raisons d'agir](#) »

Préambule (extrait)

« La raison d'agir de l'économie sociale et solidaire est d'orienter le progrès, dans toutes ses dimensions, à la fois sociale, économique, démocratique, citoyenne et écologique. L'ESS s'efforce d'organiser les mutations des modes de production et de consommation imposées par l'urgence écologique et sociale en développant le pouvoir d'agir par l'engagement et le pouvoir de vivre du plus grand nombre. Elle se fonde sur la liberté, l'égalité, la solidarité, la responsabilité, la démocratie et la raison. L'ESS est la norme souhaitable de l'économie, qui démontre par la preuve que la prospérité peut être inclusive et atteinte en respectant les limites planétaires avec l'implication de toutes et tous.

Nous, femmes et hommes membres sociétaires, associés, salariés, dirigeants, entrepreneurs, bénévoles et militants de l'économie sociale et solidaire, reconnus par la loi du 31 juillet 2014, affirmons les principes d'action suivants, que nous nous engageons à respecter et à mettre en œuvre, pour construire, développer, et incarner une économie responsable et soutenable :

[Article 1](#)

Nous privilégions la propriété ou la dimension collective des biens construits et mis en commun et leur préservation pour le long terme. Nos organisations à but non lucratif ou appliquant des principes de lucrativité limitée assurent la production de biens et de services d'utilité sociale dans un but autre que le profit, avec un juste partage de la valeur, la constitution de réserves impartageables, ainsi qu'une gouvernance démocratique, inclusive et participative, ouverte à toutes les parties prenantes.

Article 2

Nous recherchons et affirmons des finalités d'intérêt collectif ou général, une valeur sociale dont les effets sont mesurables sur l'ensemble des parties prenantes, dans les activités de solidarité, d'éducation, de production, de consommation, de distribution, de services ou de financement.

Article 3

Par nos initiatives économiques, éducatives, culturelles et participatives, nous soutenons l'émancipation individuelle et collective des personnes, l'égalité entre les femmes et les hommes et la lutte contre toutes les formes de discrimination.

Article 4

Nous faisons le choix du bien-être soutenable et de la dignité humaine, en faisant de la solidarité, de l'engagement social, de la transition écologique et de la démocratie, des composantes essentielles du développement équilibré des entreprises et de leur management. En tant qu'employeurs responsables et engagés nous nous mobilisons pour faire du dialogue social un cadre de leur affirmation au service de la qualité de vie notamment au travail.

Article 5

Nous œuvrons à la transition des modèles et expérimentons des solutions innovantes et performantes sur les territoires pour inventer l'économie de demain, en privilégiant la recherche intentionnelle d'impact de nos activités.

Article 6

Nous privilégions l'intercoopération au sein de l'ESS mais nous recherchons aussi toute forme d'alliances avec les entreprises, les organismes de recherche, les organisations sociales, les collectivités territoriales, l'Etat et l'Union européenne pour gouverner et réguler l'économie. Pour ce faire, nous veillons à la reconnaissance de nos modèles à leur juste place.

Article 7

Nous portons au sein d'organisations et coalitions internationales une vision du monde promouvant la paix, les droits sociaux, humains et culturels, le juste échange et l'action pour le climat et la biodiversité.

Ces principes guident notre action et nous donnent la responsabilité de prendre une plus grande place dans la construction du monde qui vient. Nous nous engageons à faire vivre cette ambition de l'ESS pour la République :

- En accueillant toutes celles et ceux qui veulent la renouveler et la construire avec nous,
- En exerçant sans cesse la volonté de trouver ce qu'elle porte de plus prometteur et de le partager avec plus grand nombre,
- En transmettant fidèlement son esprit, ses conquêtes et son idéal.

Le **projet politique de la CRESS Normandie** s'inscrit dans la vision et les principes de cette charte d'engagement nationale d'une part, et dans **notre raison d'être**, d'autre part, à l'origine de la constitution de toutes les Chambres Régionales de l'ESS, qui est de **fédérer, promouvoir et développer l'économie sociale et solidaire en région**.

Fédérer la diversité des acteurs de l'économie sociale et solidaire normands qui se reconnaissent dans les valeurs et principes de l'ESS et souhaitent contribuer collectivement au changement d'échelle de l'ESS en Normandie. Seule structure transversale de l'ESS, la CRESS rassemble et porte la parole de l'ESS sur des sujets collectifs et transversaux. A ce titre, la CRESS se définit comme un animateur essentiel de l'ESS en région.

Promouvoir l'économie sociale et solidaire c'est éduquer, sensibiliser les structures et personnes de la société autour des spécificités, des plus-values et des réalités de notre modèle économique centré sur l'humain, la démocratie et la répartition des richesses. C'est aussi donner à connaître ce qu'est et fait la CRESS.

Développer l'économie sociale et solidaire en région c'est contribuer, en complémentarité avec les réseaux d'ESS et en lien avec les collectivités territoriales et les services de l'Etat, à l'apport de réponses adaptées aux besoins des organisations d'ESS, qu'ils soient humains, techniques ou financiers.

Pour agir la CRESS Normandie a défini ses **principes d'action** et précisé **avec qui et pour qui elle agit**.

Nous agissons dans le respect des **5 principes** ci-dessous garants de l'efficacité et de la cohésion de notre action :

La subsidiarité : la CRESS intervient là où les acteurs ou réseaux d'acteurs de l'ESS ne peuvent agir seuls. Elle n'a pas pour objet d'opérer sur des missions qu'assument ou pourraient assumer ses adhérents.

La coopération et l'intermédiation : la CRESS intervient pour faciliter le travail entre acteurs et réseaux d'acteurs de l'ESS, en opérant les ponts nécessaires entre les différentes familles de l'ESS, voire entre les acteurs de l'ESS et les autres opérateurs institutionnels ou économiques.

L'impulsion : la CRESS a pour objet de créer les conditions de prise en charge par ses membres, ou par elle-même, de problématiques sociétales aujourd'hui mal satisfaites. Pour cette raison, elle pose des débats et impulse des dynamiques d'action en son sein pour faire émerger des réponses opérationnelles.

L'implication des membres : la CRESS recherche à impliquer le plus possible ses membres dans chacune de ses actions. Cette implication est recherchée parmi l'ensemble de ses membres, sans égard relatif à la taille, l'activité ou le statut de ces derniers.

La démocratie : la CRESS est attachée au respect des principes démocratiques en son sein et accorde une grande importance au dialogue, au respect des opinions des uns et des autres. Elle agit pour concilier les avis contraires dans le respect des positions de chacun et en toute indépendance vis-à-vis des pouvoirs publics ou groupes de pression.

Nous agissons prioritairement avec les **adhérents** de la CRESS rassemblés au sein d'espaces de travail collectifs, et notamment les **réseaux d'ESS membres**.

Si nos actions peuvent toucher divers publics, elles sont toutes dévolues, directement ou indirectement, à **servir les intérêts des organisations de l'ESS** en région.

Nous agissons de ce fait sur **l'ensemble des territoires** normands.

Orientations stratégiques 2022-2025

Au regard des missions de la CRESS dévolues par la Loi ESS du 31 juillet 2014 et du projet politique décrit ci-dessus, les orientations stratégiques 2022-2025 visent à créer une ambition collective forte pour **accentuer la connaissance et reconnaissance** de l'ESS et **contribuer au changement d'échelle de l'ESS** en Normandie.

Elles se déclinent en **8 priorités** :

- Fédérer l'ensemble des réseaux d'ESS normands pour assoir la **représentativité** de la diversité de l'ESS et **faciliter les concertations**
- Renforcer le **sentiment d'appartenance** à l'ESS en agissant en proximité envers les gouvernances, salariés et bénéficiaires de nos organisations
- Animer un **cadre de plaidoyer** aux plans régional et local pour porter les réalisations et revendications de l'ESS, en lien avec ESS France
- Mieux évaluer les **besoins transversaux des entreprises d'ESS**, imaginer des réponses collectives adaptées (publiques et/ou privées) et faciliter leur mise en œuvre à l'échelle régionale, voire locale si nécessaire
- Renforcer les **coopérations économiques** entre acteurs de l'ESS, acteurs du développement économique local, au bénéfice d'emplois de proximité et des transitions écologiques et solidaires
- Sensibiliser et intéresser les nouvelles générations à l'ESS, faciliter la **place que les jeunes** souhaitent prendre dans l'ESS
- Réaffirmer l'intérêt de l'**Observatoire** régional de l'ESS et accentuer la **communication** de la CRESS au service de la promotion et du développement de l'ESS
- Contribuer à la formalisation et à la mise en œuvre de la **Stratégie Régionale de l'ESS** pilotée par la Région ; positionner la CRESS dans l'animation de certaines orientations / actions

Pour mener à bien ces orientations stratégiques 2022-2025 nous veillerons de façon transversale à :

- créer les conditions et le cadre d'un « **NOUS ESS** » et « **NOUS CRESS** »
- définir des **objectifs quantitatifs à qualitatifs** à atteindre et en assurer le suivi